

La mortalité des cyclistes en baisse en 2020

La mortalité des cyclistes pour l'année 2020 baisse légèrement avec 174 personnes décédées en 2020, soit 13 de moins qu'au cours de l'année 2019, selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR). Ces [chiffres](#) « quasi définitifs » de l'ONISR marquent également une baisse du nombre de blessés à vélo en agglomération alors que celui-ci augmente hors agglomération.

Ces données sont à rapporter aux 2782 personnes décédées en 2020 sur les routes de France, **un chiffre historiquement bas**, expliqué en grande partie par les effets de la pandémie de la Covid-19. Ils doivent également être **corrélés à la forte augmentation de l'usage du vélo en 2020, de 10% sur l'année et de 29% en retirant les périodes de confinement**.

Ces résultats confirment que **les pays où les habitants font le plus de kilomètres à vélo par an sont aussi ceux où la mortalité est la plus faible**, comme le précise le [rapport de l'European cyclist's federation](#) (ECF). Les raisons évoquées ? Elles tiennent principalement à la qualité des infrastructures cyclables et au phénomène de la sécurité apportée par le nombre d'usagers.

Les cycles Mercier se relocalisent dans l'hexagone

L'assemblage des cycles Mercier, ancienne marque de vélo de prestige stéphanoise va revenir en France, à Revin, dans les Ardennes.

Devenue marque de grande distribution alimentaire (GSA) d'un groupe Luxembourgeois, Mercier **va installer son outil de production sur une friche industrielle pour assembler des vélos** - mécaniques et électriques - en marque premium et pour la grande distribution. La première pierre de cette usine de 15 000 m² doit être posée d'ici la fin du mois.

Le projet, accompagné par [Ardennes développement](#), prévoit le **recrutement de 170 salariés en 2021**.

Le Forfait mobilités durables fait ses comptes

Dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités, **une enquête sur la mise en place du Forfait mobilités durables (FMD) pour les salariés du privé est en cours jusqu'au 15 février**.

En vigueur depuis mai 2020 pour le privé, le FMD peut s'élever **jusqu'à 500 € par an pour les salariés du secteur privé**, en franchise d'impôt pour l'employeur et de cotisations sociales pour les salariés.

Le forfait reste **plafonné à 200 € pour la fonction publique territoriale** et hospitalière suite aux décrets du 9 décembre dernier.

Pour en savoir davantage sur le [forfait mobilités durables](#).

Le Club change de site

« Une adresse identique facilement utilisable sur smartphone, avec des ressources plus facilement accessibles », pourrait résumer l'évolution de l'historique site Internet du Club vers **une nouvelle version, mise en ligne ce jour**. Site évolutif permettant d'accompagner les nombreuses mutations du vélo et des territoires, [villes-cyclables.org](#) va poursuivre son développement en s'ouvrant encore davantage aux politiques vélo des territoires.

Les adhérents bénéficient toujours d'un espace réservé, encore en construction, qui s'ouvrira très prochainement avec de nombreux groupes de travail sur les sujets émergents.

Agenda

Le Club tient sa conférence de presse de rentrée sous forme digitale mardi 9 février à 9h00.

L'objectif ? Informer les médias sur :

- > les **perspectives du Club et des collectivités** engagées pour le vélo en 2021 ;
- > la **relance du Club des élus nationaux pour le vélo**, qui fédère des parlementaires des deux chambres mobilisées pour le vélo ;
- > la **nouvelle étude *Dynamique des aménagements cyclables et piétons de transition en France***, phase 3, publiée à cette occasion.

Disponible dès mercredi 9 février en replay sur le site du Club.

NE PAS REPONDRE

La lettre du Club des Villes et Territoires Cyclables - 33 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris
tél 01 56 03 92 14 - fax 01 56 03 92 16 - info@villes-cyclables.org

